



«Diari» di Camillo Benso di Cavour

*lundi, 7 octobre 1833*

J'ai entendu répéter cent fois que Mr de Polignac n'était qu'un mannequin dont se servait Charles X pour gouverner à son gré. Il paraît cependant que cette opinion est au moins grandement inexacte. Le fait suivant, que je tiens de Mr le marquis de Brézé lui-même, prouve l'influence que le ministre exerçait sur le roi, et la manière dont il s'en servait. Le jour que la fameuse adresse des 221 devait être débitée au roi par Mr Royer-Collard, Mr de Brézé entra dans le cabinet du roi pour prendre ses ordres. Charles X tenait un papier à la main, il le lui remit en disant: «Lisez-moi ça». C'était la réponse à l'adresse de la Chambre des députés conçue dans des termes fort nobles, mais cependant sans expressions irritantes, ni même *compromettantes*. Après avoir rempli les ordres du roi, Mr de Brézé sort pour aller chercher Mr Royer Collard et l'introduire dans le cabinet du roi. Pendant ce tems là le prince de Polignac y entre. Quel fut l'étonnement de Mr de Brézé lorsqu'en entendant la réponse du roi, il s'aperçut que l'esprit en avait été complètement changé par l'adjonction de plusieurs phrases acerbes et hostiles. Lorsque le roi la lui remit, comme c'était l'usage, pour qu'il l'envoyât au *Moniteur*, il vit que monsieur de Polignac avait fait à la marge de sa propre main les changements et les adjonctions qui l'avaient si douloureusement affecté.

Monsieur de Brézé nous a aussi fort candidement avoué s'être complètement trompé sur le rôle que la Chambre des Pairs allait jouer après l'abolition de l'hérédité. Il croyait qu'elle allait perdre le peu de consistance et d'influence qui lui restait; au lieu de cela, grâce à la dignité, à la sagesse qu'elle a conservées dans toutes ses délibérations, elle a grandi, et grandit tous les jours dans l'opinion publique au point qu'il ne doute pas que si la forme actuelle de gouvernement subsiste quelque



temps encore, la Chambre des Pairs acquerrera [sic] une supériorité tout à fait décidée sur celle des députés par l'influence qu'elle exercera sur le public éclairé.